

ANNEXE VII
(*article 21*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 345

CHAPITRE I

CONCEPTION, SURVEILLANCE ET ALLOCATION POUR
L'INSTALLATION EN RÉGIE D'ÉQUIPEMENTS OU LA FOURNITURE
DE SERVICES POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN

1. Le projet vise la conception et la surveillance d'ouvrages pour améliorer ou remplacer des composantes devenues désuètes, ajouter des équipements aux postes en réseaux ou aux usines de traitement d'eaux usées et de production d'eau potable pour se conformer aux normes en vigueur.

2. Des services professionnels en arpentage, en ingénierie et en architecture ainsi que l'engagement de personnel d'appoint sont requis pour la réalisation des projets suivants :

1° programme de remplacement progressif des soufflantes aux usines de traitement des eaux usées;

2° programme d'installation de douches oculaires d'urgence dans les postes de chloration;

3° programme de modernisation et ajout de compteurs d'eau sur le réseau d'eau potable;

4° remplacement des conduites d'aspiration du poste nord-ouest dû à l'usure et l'érosion;

5° installation d'un système d'enlèvement des sables aux canaux de grille, l'accumulation de sable aux canaux de grille entraînant la mise à l'arrêt des dégrilleurs pour les travaux de nettoyage;

6° remplacement des pièces mobiles pour les décanteurs secondaires aux deux usines de traitement des eaux usées;

7° installation d'un réservoir d'oxygène liquide pour remplacer les systèmes mécaniques de préparation d'air pour les générateurs d'ozone à l'usine de traitement de l'eau de

Sainte-Foy;

8° élaboration et programmation de logique de commande
et rédaction de manuel d'opération

CHAPITRE II

ACHAT DE BIENS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PAR LE
PERSONNEL D'APPOINT OU LE PERSONNEL RÉGULIER

3. Le projet consiste à faire l'acquisition des composantes nécessaires au remplacement d'équipements désuets ou à la réalisation de programmes d'entretien échelonnés sur plusieurs années.

CHAPITRE III

FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES POUR L'INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENTS ET DE COMPOSANTES DÉSUETS À REMPLACER
DANS DIVERS POSTES ET USINES DE TRAITEMENT

4. Le projet vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour l'amélioration et le remplacement d'équipements désuets.

TOTAL : 1 882 704,66 \$